

Proposition du Conseil administratif du 26 mars 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 900 000 francs destiné à la remise en état du parc de bancs publics situés sur le territoire municipal.

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

La présente demande de crédit vise à permettre à l'administration de rénover environ 15% du parc des bancs publics, soit entre 500 et 600 unités, parmi les plus dégradées que comptent les rues, les places et les parcs de la ville.

Elle s'inscrit dans une vision politique d'embellissement de la ville, laquelle concerne tout autant les espaces publics urbains que les parcs. La propreté et le bon entretien du mobilier urbain sont des indicateurs de la qualité de vie en ville et participent au «bien vivre ensemble».

En vous proposant un crédit pour les bancs publics, le Conseil administratif s'attache à une mission de base du service public. Ces objets sont non seulement très utilisés par la population mais appartiennent également à notre patrimoine.

Le banc public est indispensable à la mobilité piétonne, tout particulièrement celle des aîné-e-s, et permet la pause lors d'une promenade. Il améliore le confort durant l'attente, facilite les contacts et ainsi renforce les liens sociaux.

Son allure a souvent un impact sur la qualité esthétique d'un espace et, parfois, il présente un intérêt historique. Tout le monde s'y assoit un jour ou l'autre et, à ce titre, cet objet intéresse l'ensemble de la population.

La Ville de Genève possède environ 4000 bancs publics disséminés sur l'ensemble de son territoire communal: dans les parcs (environ 55%) mais aussi sur les trottoirs et les quais. Ils sont en bois, bruns ou verts, en métal, en pierre. Construits pour durer longtemps, ils souffrent toutefois de la pluie, du gel, du vent, du soleil, parfois aussi d'un acte malveillant ou de la maladresse d'automobilistes.

Avec le temps, la peinture se craquelle, s'écaille, mettant à nu le bois et le métal. Ajoutons à cela les diverses déprédations issues d'activités humaines: pollution de l'air, tags, etc. In fine, l'action conjuguée de ces différents facteurs d'usure entraîne un délabrement progressif et laisse l'image d'une ville mal ou pas entretenue, une impression que les touristes observent, retiennent, photographient.

Dès lors, même si le parc de bancs publics de la Ville de Genève bénéficie d'interventions régulières, son état général se dégrade progressivement et impose une importante opération de remise à niveau.

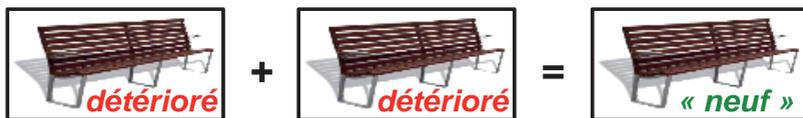
Exposé des motifs

Comme évoqué précédemment, entre 500 et 600 bancs publics, soit environ 15% du parc, nécessitent des travaux d'entretien très importants et urgents. Il s'agit de:

- 200 à 250 bancs curvilignes avec pieds en métal et lattes en bois brun;
- 300 à 350 bancs curvilignes avec pieds en métal et lattes en bois vert.

Le Service logistique et manifestations (LOM) exécutera lui-même une partie des opérations mais devra aussi recourir à la sous-traitance, notamment pour le sablage, le thermolaquage et des travaux de menuiserie et de peinture pour des raisons de capacité opérationnelle de ses ateliers.

Le principe retenu est: réparer plutôt que jeter.



Les bancs qui ne peuvent plus être remis en état seront démontés. Leurs pièces serviront à la rénovation d'autres bancs moins abîmés. Néanmoins, de nouvelles unités devront être achetées pour maintenir le nombre actuel de bancs.

Parmi les 500 à 600 bancs nécessitant une intervention, il n'est pas possible, à ce stade, de chiffrer précisément le nombre d'éléments à remplacer ou à réparer. C'est la raison pour laquelle les coûts présentés ont été évalués à partir d'estimations de travaux à réaliser et de devis sans engagement demandés pour information.

Concrètement, au sein des zones dans lesquelles il convient d'intervenir en priorité, les bancs usés seront immédiatement remplacés par d'autres en parfait état afin de garantir une dotation constante de bancs dans les espaces concernés. Ils seront ensuite démontés et leurs éléments triés, remis à neuf ou remplacés avant un nouvel assemblage.

En parallèle, le LOM poursuivra son travail régulier d'entretien du mobilier urbain, notamment des catégories de bancs qui n'entrent pas dans le périmètre couvert par la présente demande de crédit.

Adéquation à l'Agenda 21

La démarche exposée précédemment est favorable au développement durable pour plusieurs raisons:

- le principe est de réparer plutôt que remplacer;
- le travail par zone permet de réduire le nombre de déplacements avec des poids lourds, donc la pollution de l'air et sonore que ceux-ci engendrent;
- le frêne utilisé pour produire les lattes sera acheté en Suisse ou dans les pays limitrophes.

Estimation des coûts

Les coûts ont été estimés à partir de:

- constats effectués in situ;
- prix des différentes pièces et des prestations externes obtenus sur devis.

Ces éléments ont été extrapolés au nombre estimé de bancs publics dont la remise en état est considérée comme prioritaire afin d'obtenir le coût de chaque tâche générique.

<i>Nature des coûts</i>	Fr.
Achat et confection des lattes en bois	158 333,33
Opérations liées à la peinture des lattes	75 000.—
Remise en état et remplacement des piétements	500 000.—
Visserie et éléments décoratifs	25 000.—
Montage et autres prestations logistiques	75 000.—
Total pour l'ensemble de l'opération (en francs HT)	833 333,33
TVA	66 666,67
Total pour l'ensemble de l'opération (en francs TTC)	900 000.—
<i>Coûts arrondis</i>	

Délai de réalisation

La présente demande de crédit devrait être totalement utilisée dans les 18 mois qui suivront la date de sa validation.

Référence au 9^e plan financier d'investissement (PFI) 2014-2025

Cet investissement est à considérer en substitution partielle des objets suivants du 9^e PFI, à concurrence de respectivement 400 000 et 500 000 francs:

- 072.006.02 (stratégie de sécurité municipale: poste mobile, ligne graphique et nouvelles enseignes): montant ramené de 600 000 à 200 000 francs;
- 046.104.03 (acquisition et renouvellement de matériel de fêtes en 2014): montant ramené de 800 000 à 300 000 francs.

Budget de fonctionnement

Hormis les charges financières, ce projet n'entraînera aucune variation du budget de fonctionnement.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 100 190 francs.



Quelques exemples d'urgences à traiter sans attendre : lattes défraîchies ou manquantes, peinture à refaire, etc.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le Service logistique et manifestations est gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

A. Synthèse de l'estimation des coûts	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Equipements fixes, mobilier urbain, prestations externes	833 333	92
TVA	66 667	8
Coût total du projet en francs TTC	<u>900 000</u>	100

B. Impact annuel sur le budget de fonctionnement
 Estimation des charges et revenus marginalement induits
 par l'exploitation de l'objet du crédit
 Service bénéficiaire concerné: Service logistique et manifestations

Charges		
30 - Charges de personnel	0	<i>Postes en ETP</i>
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	100 190	
36 - Subventions accordées	<u>0</u>	
Total des nouvelles charges induites	0	
Revenus		
40 - Impôts	0	
42 - Revenu des biens	0	
43 - Revenus divers	0	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0	
46 - Subventions et allocations	<u>0</u>	
Total des nouveaux revenus induits	0	
Impact net sur le budget de fonctionnement	100 190	

C. Planification estimée des dépenses et recettes d'investissement

<i>Année(s) impactée(s)</i>	<i>Dépenses brutes</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses nettes</i>
Année de vote du crédit: 2014	600 000	0	600 000
2015	300 000	0	300 000
Total	<u>900 000</u>	0	<u>900 000</u>

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 900 000 francs destiné à la première étape de remise en état du parc de bancs publics situés sur le territoire municipal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2024.